



# Journée de formation sur la Sécurité des Tunnels Routiers

*Organisée par le CETU  
Le mardi 18 mai 2010*

## **Contexte :**

A partir de l'an 2000 une série de procédures et textes ont été mis en place et n'étaient formellement applicables qu'aux seuls tunnels de l'État. Les décrets n°2005-701 du 24 juin 2005 et n°2006-1354 du 8 novembre 2006 (complétés par les arrêtés du 8/11/06, du 18/04/07 et du 9/11/07) ont actualisé le dispositif réglementaire en l'étendant à tous les tunnels, y compris ceux des villes et des conseils généraux.

Par ailleurs, la décentralisation a entraîné le transfert de certains ouvrages de l'État aux départements ainsi que la création des Directions Interdépartementales des Routes (DIR), à présent en charge du réseau routier national non concédés. De nouveaux acteurs sont ainsi mobilisés autour de la sécurité des tunnels routiers.

C'est dans ce cadre que le CETU a proposé plusieurs actions d'information ou de formation spécifiques visant à répondre aux sollicitations de différents organismes (Ville de Besançon, Conseil Général du Haut Rhin, DDE et préfecture du Cantal notamment en liaison avec la DIR Massif Central).

Afin de compléter et généraliser cette démarche, le CETU organise régulièrement depuis 2006 des journées de formation sur la sécurité des tunnels routiers. Compte tenu de l'intérêt manifesté par de nombreuses personnes concernées, une nouvelle session est programmée le mardi 18 mai 2010. Les objectifs de cette journée sont résumés ci-dessous :

- Informer l'ensemble des acteurs concernés par l'exploitation des tunnels, et par la gestion de toute crise pouvant survenir, sur le contexte général de la sécurité qui leur sont applicables ;
- Aider les exploitants à apporter le cas échéant des améliorations à l'organisation de l'exploitation ;
- Aider les maîtres d'ouvrages et les acteurs concernés par la constitution ou la mise jour d'un dossier de sécurité, à s'approprier la démarche de sécurité.

## **Public cible :**

Le public cible concerné par cette journée comprend :

- les décideurs (qui ne sont pas nécessairement acteurs directs et qui n'ont pas de rôle opérationnel) ;
- les acteurs opérationnels (pour leur permettre de se situer dans un cadre plus large).

Cette journée peut donc intéresser, les représentants de la préfecture, de la maîtrise d'ouvrage, des services gestionnaires. Au delà des apports méthodologiques elle aura notamment pour objet de conforter une approche partagée de la sécurité.



## Programme de la journée

<i>heure</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Intervenant(s)</i>
8h45	<i>Accueil des participants</i>	
9H00 - 9h15	<i>Présentation de la journée</i>	
9h15-10h15	<b><i>Rappel des fondements de la sécurité :</i></b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les 4 composantes de la sécurité</li><li>• Les principaux dangers</li><li>• Les fondements de la sécurité en tunnel</li><li>• Les principales dispositions en matière de sécurité (génie civil, équipement)</li></ul>	<b>Laurent Bigou</b>
10h15-10h45	<b><i>Le contexte réglementaire :</i></b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Le contenu de la réglementation (acteurs et procédures).</li><li>• Le retour d'expérience réglementaire</li></ul>	<b>Marie-Noëlle Marsault</b>
10h45– 11h15	Pause	
11h15 – 12h15	<b><i>La démarche de sécurité et ses outils</i></b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Tunnels en exploitation, de l'état des lieux à l'état de référence</li><li>• Les études de trafic</li><li>• Les analyses de risques (ACR - ESD)</li><li>• Les exercices de sécurité</li><li>• Le rapport de synthèse du maître d'ouvrage</li><li>• Vie et mise à jour du dossier de sécurité</li></ul>	<b>Marie-Noëlle Marsault</b>
12h15-13h45	Repas (possibilité de restauration en commun sur place au self du CETE)	
13h45-14h30	<b><i>Les principes généraux d'exploitation</i></b>	<b>Veronique Aurand</b>
14h30-15h30	<b><i>Le Plan d'Intervention et de Sécurité et les consignes d'exploitation</i></b>	<b>Véronique Aurand</b>
15h30-16h00	Pause	
16h00- 16h45	<b><i>La mise en œuvre de la sécurité sur un exemple</i></b>	<b>Christophe Willmann</b>
16h45 - 17h00	Évaluation - clôture de la journée	

Les horaires indiqués tiennent compte, pour chaque intervention, des échanges autour de questions posées par les participants.

Ce programme est susceptible d'être légèrement modifié dans un souci d'optimisation pédagogique. Il n'y aura toutefois pas de changement concernant l'amplitude horaire de la journée et les thématiques abordées. Le programme définitif sera transmis avec la confirmation d'inscription.



# Journée de formation sur la Sécurité des Tunnels Routiers

**Le mardi 18 mai 2010**  
au Centre d'Etudes des Tunnels  
25 avenue François Mitterrand – Case 1 – 69174 BRON Cedex

**Nom :** ..... **Prénom :** .....

**Fonction :** .....

**Organisme ou service :** .....

**Adresse :** .....

.....

**Code postal :** ..... **Ville :** .....

**Téléphone :** ..... **Fax :** .....

**courriel :** .....

**Motivations et attentes (1) :** .....

.....

.....

Bulletin d'inscription à  
renvoyer avant  
**le 30 avril 2010**  
au CETU ou par courriel  
[Securite.CETU@developpement-durable.gouv.fr](mailto:Securite.CETU@developpement-durable.gouv.fr)

**Pour obtenir des informations sur :**

- *les modalités d'inscription contactez :*  
**le secrétariat du pôle** au 04 72 14 33 86 ou 34 10

- *le déroulement de la journée contactez :*  
**M. WILLMANN** au 04 72 14 33 90

**(1) Compte tenu du nombre limité de places (15), il est demandé aux candidats de formuler leurs motivations et leurs attentes vis à vis de cette journée de formation.**

**Les candidats retenus recevront une confirmation d'inscription deux semaines avant le début de la formation.**